

cndp
Commission nationale
du débat public

Rapport
du garant

Projet de liaison sud
d'Angers

12 décembre 2011-2 juillet 2012

établi par Pierre-Gérard MERLETTE

Le 3 juillet 2012

Par décision du 2 juin 2010 la CNDP m'a désigné comme personne indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation sur le projet de liaison sud d' ANGERS.

Cette concertation, définie par la décision N°2008/05/LSA/1 du 14 mai 2008 et confirmée par la décision du 3 mars 2010 « portera sur les objectifs assignés au projet et sur le bilan dressé à l'issue des études de trafic effectuées 6 mois après la mise en service du contournement nord d'ANGERS. Elle portera également sur les conséquences et enjeux environnementaux (notamment sur le développement des transports en commun) et économiques pour l'aménagement du territoire concerné ».

I] Préparation de la concertation

Le 23 septembre 2011, une réunion s'est tenue avec le directeur général adjoint de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole, chargé du pôle aménagement et équipements pour examiner les résultats des études de trafic et un projet de calendrier du processus de concertation .

Concernant les études de trafic, il est constaté qu'elles ont été menées de manière très complète conformément aux prescriptions du cahier des charges qui avait été validé au deuxième semestre 2010. Un nombre important d'hypothèses a été examiné et la synthèse provisoire présentée en séance a paru accessible et lisible pour le public ; ces documents ainsi que l'ensemble du dossier ont été mis en ligne après validation définitive par le conseil communautaire le 8 décembre 2011 sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Le 23 novembre 2011, une réunion avec le Président de la communauté d'agglomération (Angers Loire Métropole) a permis de valider le calendrier et de préparer la conférence de presse, tenue le même jour, qui a annoncé le lancement officiel de la concertation.

Préalablement, la communauté d'agglomération avait contracté pour une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de la concertation (MD conseil).

MD conseil, chargé d'animer le processus de concertation a rencontré, avant l'ouverture officielle, les principaux élus concernés, les acteurs institutionnels, CCI et chambre d'agriculture, ainsi que les associations qui s'étaient fait connaître. Ces entretiens ont permis de recueillir leurs remarques et d'ajuster le calendrier et les modalités envisagées.

Les modalités d'information et de concertation retenues étaient :

4 ateliers thématiques (30 janvier, 8, 21 février, 5 mars) précédant les réunions publiques ouverts aux associations et aux acteurs institutionnels. Ils étaient destinés à aborder plus en profondeur les études préalables réalisées. Les thèmes suivants avaient été retenus :

- mobilité et cohérence territoriale,
- mobilité et cadre de vie,
- mobilité et activités humaines

-le quatrième atelier étant destiné à faire la synthèse des trois précédents thèmes.

Une réunion de lancement de la concertation (12 décembre 2011) puis 3 réunions publiques (29 février, 19 mars et 27 mars 2012) tenues, à la demande du président, au centre des congrès et pour celle du 27 mars à la faculté de droit, économie et gestion Saint Serge de la ville d'Angers pour positionner le projet en véritable projet communautaire.

Un site internet rassemblant l'ensemble des études, opérationnel le 12 décembre 2011, accessible à partir du site de la communauté d'agglomération.

Des documents d'information présentant les éléments clefs du projet ainsi qu'un ensemble de panneaux pour exposer le projet. Des affiches et des documents papier largement distribués dans toutes les communes concernées, des annonces dans la presse locale et le magazine « Métropole » ainsi que des rappels dans les revues municipales mensuelles.

Les dates de la réunion de clôture de la concertation, de la présentation du bilan et de la décision du conseil communautaire n'étaient pas arrêtées mais le Président de la communauté d'agglomérations a annoncé qu'elles pourraient se situer courant deuxième trimestre 2012.

II] Déroulement

Réunion publique de lancement

La réunion publique de lancement s'est tenue Le 12 décembre 2011 sous la présidence du Maire d'Angers et président d'Angers, Loire Métropole ; les autres réunions publiques étant présidées par le vice président d'ALM délégué à la stratégie des déplacements et au plan de déplacements urbains.

Lors de cette réunion de lancement le Président d'ALM a précisé qu'aucune décision était prise autre que celles relatives à la poursuite du programme de transport en commun, mais qu'après avoir entendu les intervenants, le conseil communautaire déciderait soit de retenir le principe d'une liaison routière afin de l'inscrire dans les documents d'urbanisme soit de retenir d'autres solutions.

A cette réunion, 300 personnes environ étaient présentes ; certaines associations ont tenu à me rencontrer pour une prise de contact ou de rendez-vous ou pour me faire part de certaines remarques concernant ce projet dont, en particulier, le déséquilibre entre les moyens de communication mis en œuvre par le maître d'ouvrage et ceux dont ils disposaient pour faire connaître leurs critiques et leurs suggestions .

Ateliers et réunions publiques

J'ai participé personnellement à 2 des quatre ateliers (15 à 20 participants) et à chacune des réunions publiques (150 à 250 participants). Ceci m'a amené à demander que les comptes rendus des ateliers soient mis en ligne afin que l'ensemble du public puisse accéder d'une part aux réponses que la maîtrise d'ouvrage apportait aux questions précises que posaient les associations et d'autre part aux informations complémentaires délivrées soit par le maître d'ouvrage soit par les représentants des bureaux d'études.

En outre, à l'issue de la première réunion publique, j'ai souhaité que les élus présents ne monopolisent pas la parole en début de séance permettant ainsi à un nombre plus important de personnes de s'exprimer.

Enfin, lors de la réunion publique du 27 mars il a été annoncé qu'un atelier supplémentaire serait tenu le 8 juin 2012 et que 2 réunions publiques supplémentaires étaient programmées les 11 juin et 2 juillet 2012 pour clore le processus de concertation engagé le 12 décembre 2011. J'ai alors demandé qu'à la réunion publique du 11 juin les associations puissent s'exprimer plus longuement en s'appuyant si nécessaire sur un support informatique, ce que le Maître d'ouvrage a accepté.

Le bilan des réunions publiques est bon, la fréquentation a été importante, entre 200 et 300 participants à chaque réunion à l'exception de la réunion du 11 juin qui n'a rassemblé qu'une centaine de participants ; toutefois on constate que le nombre de questions orales a été relativement faible 55, alors que 126 questions écrites ont été transmises aux animateurs par l'intermédiaire des formulaires déposés sur les sièges ; toutes ces questions ont reçu une réponse Cette prééminence du nombre de questions écrites sur celles posées par oral justifie le choix du

mode d'expression laissé au public; toutefois il faut être très attentif à ce que l'animateur de la réunion les prenne en considération au même titre que les questions orales.

Le bilan des ateliers est aussi à retenir, puisque la participation des associations a été constante et très active. Le maître d'ouvrage a du répondre à 131 questions souvent très précises soulevant soit des incohérences dans les dossiers soit des divergences de lecture des résultats d'études. Les représentants des institutionnels, par contre, ont seulement exposés des points de vue de principe.

Etudes complémentaires

A l'occasion des différentes réunions il est apparu que des points particuliers étaient récurrents dans les préoccupations des participants et que ceux-ci méritaient une étude plus fine :

Trois thèmes ont donc fait l'objet soit d'un approfondissement soit d'une annonce de premiers résultats

- Faisabilité économique et sociale de 3 lignes de transport en commun (bus à haut niveau de service) : Une grande rocade, Beaucouzé—Bouchemaine—Ste Gemmes—Les Ponts de Cé ; une petite liaison sud, Beaucouzé—Angers et une pénétrante dite liaison express, Brissac, Murs-Erigné—Les Ponts de Cé—Angers.

-Etude fine sur la circulation dans le secteur : ville des Ponts de Cé, quartiers sud d'Angers et Trélazé.

-Information sur les premières tendances en matière de déplacements provenant de l'analyse de l'enquête ménage dont le recueil d'information s'est terminée en avril 2012.

Les résultats de ces trois études particulières ont été exposés lors d'un atelier supplémentaire le 8 juin et ont été présentés en première partie de la réunion publique du 11 juin 2012. La deuxième partie de cette réunion publique, après le jeu des questions/réponses, étant réservée aux associations.

Les expositions.

Le Président d'ALM a présenté ce projet comme un projet communautaire et, de ce fait, le système d'information par panneaux et documents papier a été diffusé dans toutes les collectivités de la communauté d'agglomération, même si leur territoire n'était pas concerné par le projet ; certains secteurs particulièrement impactés ont été inclus dans la noria des expositions (Angers Roseraie par exemple)

20 communes ou quartiers ont donc été concernés ; ils ont reçu des panneaux exposant les grandes lignes du projet, des synthèses du dossier du maître d'ouvrage, un exemplaire des principales études dont celle de trafic. Un registre destiné à recevoir les observations du public était ouvert pendant

toute la durée de l'exposition et un représentant du maître d'ouvrage était présent pendant une demi-journée permettant ainsi au public d'avoir des réponses immédiates à ses interrogations.

La Fréquentation des lieux d'exposition n'a pas été comptabilisée mais si on se réfère au nombre de questions posées sur les registres (31) où aux entretiens avec le représentant du maître d'ouvrage pendant ses permanences (74) , elle semble relativement faible au regard des moyens déployés

Site internet, courriels

Ouvert le 12 décembre 2011, le site internet dédié au projet est une rubrique du site général de la communauté d'agglomération. Régulièrement mis à jour et alimenté par les comptes-rendus des ateliers, des réunions publiques et les copies des réponses aux questions posées, le site a connu une bonne fréquentation. 7000 visites ont été relevées entraînant la consultation de plus de 10000 pages ce qui est faible au regard du nombre de visites. Les études et les solutions proposées étant les rubriques les plus demandées.

Malgré cette nuance, ce média confirme sa grande utilité pour la diffusion de l'information

Le nombre de courriels reçus pendant les 7 mois ouverts à la concertation est relativement modeste : 22. C'est même dérisoire par rapport au nombre de connexions recensées (voir supra). Tous ces courriels qui étaient plus des prises de position que de simples questionnements ont reçu une réponse dont copie me fut faite.

Ceci amène à s'interroger sur l'architecture du site internet qui, s'il a été très sollicité pour avoir des informations sur le projet, n'a engendré que peu de réactions sous forme de courriels, le formulaire mis en ligne ayant été très peu utilisé. Un système de questions/réponses sans formulaire ou un forum, certes, consommateur de temps pour le maître d'ouvrage, aurait été peut-être plus utilisé par le public.

Presse

La couverture par la presse régionale de la concertation ouverte sur le projet de liaison sud a été importante .Deux quotidiens : « Ouest France » et « Le Courrier de l'ouest », ont rendu compte systématiquement de l'évolution de la concertation, et, entre le 12 décembre 2011 et fin juin 2012 on recense plus de 50 articles de presse. Les journaux mensuels municipaux ou communautaires ont eux aussi participé à l'information du public ; en particulier, le journal de la ville d'Angers, celui de la communauté et leur site Web ont publié 13 articles sur le projet.

CONCLUSION

La concertation sur le projet de liaison sud d'ANGERS recommandée par la CNDP s'est déroulée pendant 7 mois selon les principes édictés par la Commission Nationale.

La volonté du maître d'ouvrage d'informer le public a été permanente, les moyens mis en œuvre importants, un système d'information complet et constamment mis à jour, des dossiers ainsi que toutes les études consultables par tous, des questions posées auxquelles il a été systématiquement répondu.

L'ensemble des acteurs institutionnels et des associations ont pu s'exprimer soit pendant les ateliers soit en réunions publiques, ils ont été écoutés même si certaines associations regrettaient qu'un système de cahiers d'acteur pris en charge par le maître d'ouvrage n'ait pas été retenu.

Les conseils municipaux directement concernés-ANGERS-PONT DE CE- BOUCHEMAINE-SAINTE GEMMES SUR LOIRE- DENEÉ ont affirmé leurs positions et les ont largement diffusées.

Le public a été largement présent aux réunions (entre 800 et 1000 participants au total); la presse a régulièrement rendu-compte des prises de position, des réunions et des contestations, et surtout, l'information sur le projet a été constamment accessible pour tous de décembre 2011 à juillet 2012.

Pourtant j'exprimerai certaines remarques qui ne remettent pas en cause l'avis ci-dessus

Lors de la première réunion publique, le Président de la communauté d'agglomération a clairement annoncé que le premier objectif recherché était, après écoute du public, d'être en mesure d'inscrire ou non une solution dans les différents documents d'urbanisme et qu'en priorité, des investissements seraient fait dans les transports en commun : tramway et bus à haut niveau de service.

En regard, la majorité du monde associatif local qui s'est exprimé (à l'exception de ceux qui subissent actuellement les nuisances sur les boulevards sud) rejette tout investissement concernant le mode routier justifié soit par l'incompatibilité avec la situation énergétique future soit par des biais dans les hypothèses de base. Il fut même entendu que des résultats d'études pouvaient avoir été infléchis dans un sens favorable aux investissements routiers par le bureau d'études

Cette opposition au projet présenté par Angers Loire Métropole trouvait des arguments dans le dossier initial qui présentait quelques faiblesses, corrigées pendant la période de concertation.

Les résultats de l'étude socio économique sont abscons pour la grande majorité et peu discriminants pour un projet limité dont les hypothèses de tracés ont des longueurs peu différentes. Le caractère normé de cette étude semble mal adapté au périmètre urbain du projet et certains n'ont vu dans cette étude qu'un justificatif pour une infrastructure nouvelle

Les modèles de trafics étaient assis sur une « étude ménage » datant de 1998, certes, mise à jour régulièrement par des « enquêtes cordon » et des comptages dont les derniers dataient de 2010. Mais dans ces modèles les effets de la mise en service d'une première ligne de tramway n'étaient que des projections donc sujet à discussion.

Certains comptages sur des axes précis ont été mis en opposition or, en réalité , même s'ils concernaient le même axe ils ne se situaient pas aux mêmes points kilométriques et entre eux il y avait des axes secondaires transversaux, l'explication fut tardive.

Ces quelques exemples ont alimenté un raidissement des positions. L'exposé des premières tendances provenant de l'exploitation de l'enquête déplacement dont le recueil d'informations s'est terminé en avril 2012 n'a rien changé ; certains reprochant à la maîtrise d'ouvrage d'avoir enquêté sur un périmètre différent de celui des précédentes enquêtes. Ceci est vrai mais les principes de la détermination des périmètres à prendre en compte dans les enquêtes déplacement sont désormais strictement codifiés.

La période de première phase de concertation s'est close le 2 juillet 2012, elle a duré 7 mois pendant lesquels les habitants de la communauté d'agglomération ANGERS LOIRE METROPOLE ont eu à leur disposition les moyens de s'informer par eux même sur l'opportunité d'un projet de liaison sud. Les enjeux environnementaux ont été largement débattus, les impacts sociaux et économiques notamment sur le potentiel horticole ont été présentés en séance publique ; l'information a été complète et la maîtrise d'ouvrage a répondu à toutes les sollicitations :

Je considère que la concertation sur le projet de liaison sud d'Angers s'est donc déroulée conformément aux principes que la Commission Nationale du Débat publique avait édictés dans sa décision du 3 mars 2010